



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2024-020 **Conseil municipal du douze février 2024**

Le Lundi Douze Février Deux Mil Vingt Quatre à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Marine MOUTEL-COCHAS, Sébastien PRODHOMME, Christine RAMIREZ, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Carine MATHIEU, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Jean-Noël GRIFFISCH, Julie AUBRY, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Nabil ZEROUAL, Sarah ROUSSEAU et Camille FRESNEAU conseillers municipaux.

Absent(e)s :

Excusée(s) : Renan KERVADEC, Katharina THOMAS, Nicolas RAYMOND, Cécile BERNARDONI,

Pouvoirs : Renan KERVADEC à Arnaud BOUYER, Katharina THOMAS à Julie AUBRY, Nicolas RAYMOND à Olivier BINET, Cécile BERNARDONI à Séverine LENOBLE.

Ont été désignés secrétaires de séance : Mélanie COTTINEAU et Sarah ROUSSEAU

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 35
Date de la convocation : 6 février 2024
Date de la publication : 16 février 2024

2024-020 COMMANDE PUBLIQUE - ASSURANCES FLOTTE AUTOMOBILE ET PRESTATIONS ANNEXES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT

Rapporteur : Gilles RAMBAULT

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1414-1 et L.1414-4 ;

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code des assurances, et notamment les articles L.113-4 et R.113-10 ;

VU la délibération n° 132-2019 en date du 23 septembre 2019, approuvant la signature du marché de prestations d'assurances pour les besoins du groupement de commandes Ville et CCAS d'Ancenis-Saint-Géréon, sur la base de cinq lots) ;

VU le lot n° 3 « flotte automobile et risques annexes », attribué à la société Pilliot, en tant que courtier mandataire, à compter du 1er janvier 2020, pour une durée de 5 ans, avec la faculté pour les deux parties de résiliation annuelle sous préavis de 4 mois avant l'échéance du 1er janvier ;

VU le courrier d'information de la société Pilliot d'une majoration de 12 %, imposée par la compagnie d'assurance Great Lakes Insurance, à compter du 1er janvier 2024, soit au titre de la dernière année du marché ;

VU le projet d'avenant n° 1 au marché précité, annexé à la présente délibération ;

VU la décision de la commission d'appel d'offres en date du 29 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT la décision unilatérale du prestataire d'assurance de revalorisation de 12 % de la cotisation d'assurance, sans apport de justificatifs réclamés pourtant par la commune à plusieurs reprises, et malgré un état de sinistralité favorable ;

CONSIDÉRANT l'obligation de disposer d'une assurance automobile ;

CONSIDÉRANT le contexte général dégradé de l'assurance non propice à la relance d'une consultation, au risque d'une infructuosité et d'une surenchère des primes ;

CONSIDÉRANT que pour information, sur la base de la prime 2023 d'un montant de 18 675,50 € nets de toutes taxes, le marché passera à 20 916,56 € nets de toutes taxes ;

Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 35
Votants : 35
Abstentions : 0
Exprimés : 35
Pour : 35
Contre : 0

AUTORISE monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au lot n°3 « Flotte automobile et risques annexes », du marché de prestations d'assurances pour les besoins de la ville avec la société PILLIOT.

PRECISE que les crédits correspondants seront ouverts au budget primitif 2024.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

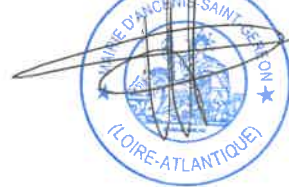
Publication sur le site internet le : **19 FEV. 2024**
Transmission au contrôle de légalité le :

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON

Les secrétaires de séance,
Mélanie COTTINEAU



Sarah ROUSSEAU





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**
AVENANT N° 1
PRESTATION D'ASSURANCE
LOT N° 3 – FLOTTE AUTOMOBILE ET RISQUES ANNEXES

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Ville d'Ancenis-Saint-Géréon
Place Foch
CS 30217
44156 Ancenis-Saint-Géréon cedex
Tél 02 40 83 87 00
Courriel mairie@ancenis.fr
Site internet <https://www.ancenis-saint-gereon.fr/>
N° SIRET 200 083 228 000 11

B - Identification du titulaire du marché public

PILLIOT (courtier mandataire)
Agence ouest
Rue de Witternesse
BP40002
62921 Aire sur la Lys
Tél : 03 21 98 97 00
Fax : 03 21 95 66 66
N° SIRET : 422 060 236 00086

C - Objet du marché public

- **Objet du marché public :**
Prestation d'assurance - Flotte automobile et risques annexes
- **Date de la notification du marché public :** 26/12/19
- **Délai d'exécution du marché public :** 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2020
- **Montant initial du marché public :**
Prime annuelle TTC : 14 056.07 €

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

La société PILLIOT a informé par courrier, réceptionné en mairie d'Ancenis-Saint-Géréon le 25 août 2023, devoir procéder à une revalorisation de 12 % de la cotisation annuelle, imposée par la compagnie d'assurance Great Lakes Insurance, à compter du 1^{er} janvier 2024, soit au titre de la dernière année du marché.

Cette décision unilatérale du prestataire d'assurance, sans apport de justificatifs réclamés pourtant par la commune à plusieurs reprises, et malgré un état de sinistralité favorable, s'impose à la ville, d'autant plus que le contexte général dégradé de l'assurance n'est pas propice à la relance d'une consultation.

La couverture de la flotte automobile de la commune reste inchangée.

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON X OUI

Montant de l'avenant :

- Montant : sur la base de la prime 2023 : 2 241,06 € nets de toutes taxes par an

Nouveau montant du marché public :

- Montant : sur la base de la prime 2023 : 20 916.56 € nets de toutes taxes par an

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A Ancenis-Saint-Géréon, le

Signature

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20240212-1_2024delib020-DE
Reçu le 19/02/2024